



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

F
N

21130870

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

26 OCT. 2021

Pour Greffier

N° d'entreprise : 0417 857 885

Nom

(en entier) : **ETABLISSEMENTS HUBLET**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **rue des Artisans 10 - 5150 Floreffe****Objet de l'acte : Transfert du siège - Maintien d'un siège d'exploitation**

Extrait du Procès-verbal de l'organe d'administration du 20 septembre 2021.

L'organe d'administration décide de transférer le siège à partir ce jour à l'adresse

Rue de la Vieille Sambre 162

5190 Jemeppe-sur-Sambre

Seul le siège social étant transféré à Jemeppe-sur-Sambre, l'organe d'administration décide à l'unanimité de maintenir un siège d'exploitation (unité d'établissement) à 5150 Floreffe, rue des Artisans 10.

Le conseil d'administration donne tout pouvoir à Madame Stéphanie LORFEVRE et/ou Véronique LANNOY avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
Véronique LANNOY
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).